

d'avantages



d'avantages

de formation



de savoir-faire



de métiers



de métiers



L'apprentissage en Corse

Parce que réussir sa vie, c'est un métier

A l'heure des mutations technologiques que connaissent aujourd'hui nos sociétés, de l'instabilité du marché du travail, jeunes et salariés doivent s'adapter pour rester performants. La formation professionnelle est en ce sens une réponse adéquate à ces défis nouveaux en leur permettant d'accéder plus facilement à un emploi et en sécurisant ou en favorisant leurs parcours professionnels. C'est pourquoi, la Collectivité Territoriale de Corse en fait l'une de ses priorités.

Aux côtés de la formation professionnelle sous statut scolaire, l'apprentissage est aussi un levier essentiel. Je me réjouis de constater qu'en deux ans, plus de 300 jeunes supplémentaires ont ainsi pu bénéficier de la formation par l'apprentissage grâce à l'action déterminée de notre Collectivité ; et que à la rentrée 2007, c'est une centaine de formations différentes, du CAP au Master II, qui peuvent être choisies. Notre objectif de 1 800 apprentis d'ici à 2009 est donc en bonne voie.

Ce développement voulu de l'apprentissage a été rendu possible par des mesures incitatives en direction des jeunes mais aussi des employeurs. Il s'est également accompagné d'un effort de valorisation qualitative des formations et des conditions de vie des apprentis pour lesquels nous avons mis en place des aides aux premiers équipements, à la mobilité et au logement.

Je souhaite que ce guide, élaboré en partenariat avec le CRIJ Corse, permette d'approfondir vos connaissances sur la gamme de formations possibles par l'apprentissage et favorise ainsi votre insertion durable sur le marché de l'emploi.

Ange SANTINI

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Ange Santini', with a long horizontal flourish extending to the right.

04 ■ C'est une question de choix

Parce que réussir sa vie, c'est un métier
Une voie royale vers l'emploi
L'âge de l'apprentissage

10 ■ Une autre façon d'apprendre

Apprendre en travaillant
Un engagement mutuel

15 ■ Devenir apprenti : mode d'emploi

Trouver une entreprise d'accueil
Signer un contrat d'apprentissage

22 ■ Apprenti-employeur : gagnant-gagnant

A quoi sert un maître d'apprentissage ?
S'inscrire en CFA

27 ■ Les Centres de Formation en région Corse

30 ■ La Collectivité Territoriale aide l'apprentissage

34 ■ Adresses utiles

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site www.corse.fr



apiculteur

**C'est une question
de choix**

Parce que **réussir sa vie,** c'est un métier

Il est essentiel de bien vous informer avant de vous engager ! Prenez le temps de réfléchir à vos projets, vos goûts et aspirations... Pour réussir votre apprentissage, il faut être motivé par le métier que vous choisissez.

Pour vous aider à faire ce choix, vous pouvez :

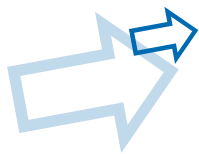
- ⇒ rencontrer des conseillers d'orientation dans votre établissement scolaire, au CRIJ, dans les Missions Locales, dans les Centres d'Aide à la Décision des Chambres de Métiers et de l'Artisanat,
- ⇒ vous informer sur les métiers et les secteurs d'activité,
- ⇒ rencontrer des professionnels ou des jeunes en formation,
- ⇒ parler avec vos parents, famille et amis,
- ⇒ poser des questions sur Internet à des professionnels de l'orientation et de l'apprentissage...

Renseignez-vous à l'avance !

Vous aurez ainsi le temps d'entreprendre vos démarches pour trouver un employeur et un CFA.

S'informer pour mieux choisir

Toutes les informations collectées pourront vous permettre de construire votre projet d'avenir personnel et professionnel. Retrouvez les adresses utiles page xx.



**Plus de 8 apprentis sur 10
trouvent un emploi à l'issue de
leur formation**

Une voie royale vers l'emploi

Et vice versa !

Rien ne vous empêche de passer d'une formation initiale scolaire à une formation en apprentissage ou d'une formation en apprentissage à une formation scolaire dans la limite des formations proposées et du nombre de places disponibles.

L'apprentissage présente de nombreux atouts :

- ① un grand choix de métiers,
- ② l'obtention d'un diplôme ou d'un titre reconnu (du CAP, BEP au BAC +5),
- ③ un contact concret avec le milieu professionnel,
- ④ une formation rémunérée,
- ⑤ un accès plus facile à l'emploi (à diplôme égal, il apporte une plus-value en raison de l'expérience professionnelle acquise au cours de la formation).

Au plan national, plusieurs programmes existent afin de faciliter la mobilité européenne des apprentis :

L'Europass-Mobilité permet de valoriser et de faire reconnaître l'expérience et les qualifications acquises à l'étranger. Plus d'infos sur europass.cedefop.europa.eu.

SESAM (Stages européens en alternance dans les métiers), permet aux jeunes titulaires d'un CAP ou d'un BEP de signer un contrat de huit mois dans un pays européen.

Leonardo permet aux personnes en formation initiale ou continue de partir en stage dans un des pays de l'Union européenne. Plus d'infos sur www.europe-education-formation.fr.



peintre

L'âge de l'apprentissage

Le saviez-vous ?

Pour pouvoir conclure un contrat d'apprentissage, il est nécessaire de séjourner régulièrement sur le territoire français et d'avoir un titre permettant de travailler. Un titre de séjour étudiant n'est pas suffisant.

L'apprentissage est ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans. Cependant, ces limites d'âge peuvent être repoussées !

A quel âge peut-on entrer en apprentissage ?

Si vous avez terminé le premier cycle de l'enseignement secondaire (fin de la 3ème) avant 16 ans, vous pouvez entrer en apprentissage dès vos 15 ans révolus.

En Corse, à la rentrée 2006-2007, la Collectivité Territoriale a permis, à titre expérimental, au « CFA ACOR » de mettre en place le dispositif d'apprentissage junior. Les jeunes intègrent un parcours de découverte des métiers plus ou moins long en fonction de leur âge et de leur projet professionnel. Ils gardent un statut d'élève tant qu'ils n'ont pas signé un contrat d'apprentissage...

Quel est l'âge maximal pour devenir apprenti ?

Il faut avoir 25 ans au plus lorsque l'on commence une formation en apprentissage (possible jusqu'à la veille des 26 ans).

Toutefois des dérogations aux limites d'âge existent :

- ⇒ si vous visez un diplôme supérieur à celui déjà préparé en apprentissage,
- ⇒ en cas de rupture de votre précédent contrat d'apprentissage indépendamment de votre volonté,
- ⇒ si vous avez un projet de création ou de reprise d'entreprise.

L'handicap n'en est pas un !

Tout jeune, reconnu travailleur handicapé, peut souscrire jusqu'à l'âge de 30 ans révolus un contrat d'apprentissage.

Il bénéficie de mesures d'adaptation et d'aménagements particuliers.

Plus d'infos :

Cap Emploi
Ajaccio

04 95 22 16 47

Bastia

04 95 32 01 68



paysagiste



coiffeuse

**Une autre façon
d'apprendre**

Apprendre en travaillant

L'apprentissage, c'est avant tout une double formation :

⇒ Le Centre de Formation assure la formation théorique (enseignement général et technologique : français, maths, législation, initiation à l'économie et à la gestion, et enseignement professionnel en fonction du métier préparé : technologie, dessin, etc.). Le sport est obligatoire, sauf dispense médicale, et enseigné en tenant compte des épreuves de l'examen. En fonction du diplôme ou du titre préparé, le nombre d'heures de cours varie de 400 heures minimum par an pour un CAP à 675 heures minimum pour un BTS ou Bac Professionnel. Concernant les diplômes de l'enseignement supérieur, la durée varie de 500 à 600 heures en moyenne. Le rythme de l'alternance est adapté au métier et au diplôme.

⇒ L'entreprise assure la formation professionnelle pratique correspondant au diplôme ou titre prévu et permet au jeune d'être en situation de travail.

La rémunération de l'apprenti

Votre rémunération mensuelle minimum dépend de votre âge et de votre année de formation. Le salaire est calculé en fonction du SMIC* ou du salaire minimum conventionnel s'il est plus favorable. En fonction de votre secteur d'activité (bâtiment, coiffure, secteur public), une rémunération plus intéressante peut vous être proposée. En cas de redoublement, votre rémunération est équivalente à celle de l'année précédente. En cas de formation complémentaire, votre pourcentage de rémunération augmente de 15%.

Le tableau de rémunération de l'apprenti

	- de 18 ans	18 à 20 ans	21 ans et +
1 ^{ère} année	25% soit 320€	41% soit 525€	53% soit 678€
2 ^{ème} année	37% soit 474€	49% soit 627€	61% soit 781€
3 ^{ème} année	53% soit 678€	65% soit 832€	78% soit 988€

*Au 1er juillet 2007, le SMIC mensuel brut est de 1280,07 €

Le saviez-vous ?

Le parcours de l'apprenti est désormais pris en compte et la loi prévoit un maintien de la rémunération pour ceux qui enchaînent 2 contrats d'apprentissage.

Vos parents peuvent percevoir les allocations familiales jusqu'à vos 20 ans et l'allocation de rentrée scolaire jusqu'à vos 18 ans, si votre salaire ne dépasse pas 55% du SMIC.

Votre salaire n'est pas soumis aux cotisations sociales salariales. Le montant indiqué est donc celui que vous percevez réellement ! De plus, votre salaire annuel est exonéré d'impôts sur le revenu s'il ne dépasse pas le montant du SMIC annuel.



couvreur

Un engagement mutuel

Lorsque vous commencez une formation en apprentissage, vous vous engagez à :

- ⇒ travailler dans votre entreprise d'accueil,
- ⇒ respecter le règlement intérieur de l'entreprise,
- ⇒ suivre la formation dispensée au CFA,
- ⇒ vous présenter à l'examen.

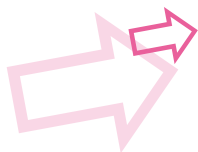
Lorsqu'une entreprise vous embauche, elle s'engage à :

- ⇒ vous transmettre son savoir-faire et vous apprendre un métier,
- ⇒ vous inscrire au CFA,
- ⇒ désigner un maître d'apprentissage,
- ⇒ participer aux activités de coordination entre les formations du CFA et l'entreprise,
- ⇒ effectuer les déclarations obligatoires,
- ⇒ respecter la législation du travail,
- ⇒ verser le salaire prévu par le contrat et l'ajuster à l'évolution du SMIC,
- ⇒ vous faire bénéficier des avantages de tous les salariés,
- ⇒ vous faire participer à l'examen,
- ⇒ prévenir vos parents ou représentants ainsi que le directeur du CFA en cas d'absence de votre part.

Devenir apprenti : mode d'emploi



cuisinier



Sans employeur, pas de contrat d'apprentissage possible !

En revanche, dès lors que vous avez trouvé un employeur, toute formation en apprentissage est possible à condition qu'elle figure sur la liste des formations proposées par la Collectivité Territoriale de Corse. La recherche d'un employeur est donc une étape cruciale.

Trouver une entreprise d'accueil

Bourse de l'apprentissage

Elle sera mise en ligne courant 2008 et permettra de mettre en relation directe les entreprises et les jeunes !

Cette première étape constitue une entrée dans le marché du travail. Il s'agit de rechercher des entreprises, de les démarcher et d'obtenir un rendez-vous pour un entretien.

Qui contacter ?

Dans un premier temps, vous pouvez faire appel à vos connaissances, consulter les petites annonces dans les journaux, consulter les pages jaunes, les annuaires d'entreprises, les offres de contrat en apprentissage à l'ANPE et au CRIJ Corse.

Certains organismes peuvent aussi vous aider :

- ⇒ les Centres d'Aide à la Décision (CAD),
- ⇒ les chambres consulaires (Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres des Métiers et de l'Artisanat, Chambres d'Agriculture),
- ⇒ les CFA,
- ⇒ les organisations syndicales et professionnelles.

Pour convaincre l'employeur, vous devez, avant tout, faire preuve de motivation et de volonté. Connaître les atouts de l'apprentissage pour l'employeur sera un plus (voir page 25).



conducteur



Etudiant des métiers

En tant qu'apprenti, vous bénéficiez du nouveau statut d'« étudiant des métiers » et d'une « carte nationale d'apprenti ». Vous connaîtrez bientôt les avantages régionaux liés à cette carte.

Apprentissage dans le secteur public

Il est également possible de faire une formation par apprentissage dans la fonction publique, mais elle n'offre pas de possibilité d'embauche directe, vous devrez passer les concours.

Signer un contrat d'apprentissage

Le saviez-vous ?

Votre employeur contactera en fonction de son activité la chambre consulaire dont il dépend. Cet organisme se chargera de la procédure de contrôle et d'enregistrement de votre contrat.

Le cas de l'apprentissage familial

Lorsqu'un apprenti mineur est employé par un ascendant, son contrat d'apprentissage doit être accompagné d'un RIB bancaire au nom du jeune.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée, dont la durée varie de 6 mois à 3 ans voire jusqu'à 4 ans pour les personnes handicapées, qui formalise les engagements entre l'employeur, l'apprenti et le CFA.

- ⇒ Il prévoit l'ensemble des dispositions liées à la formation qui se déroule en CFA,
- ⇒ Il protège l'apprenti et apporte des garanties à son employeur,
- ⇒ il peut être signé au maximum 3 mois avant le début de la formation et 3 mois après,
- ⇒ Il peut être conclu avec un employeur du secteur privé ou public.

Les modalités du contrat d'apprentissage

Votre contrat d'apprentissage commence réellement le jour de votre entrée dans l'entreprise ou du début de votre formation au CFA et non le jour de sa signature. En revanche, c'est à cette date que sera pris en considération votre âge et que sera déterminée la date de fin de contrat.

Le contrat peut être rompu à l'initiative de l'employeur et/ou de l'apprenti durant les 2 premiers mois. Après cette période, il faut un accord entre les 2 parties. En cas de désaccord, ils peuvent avoir recours au conseil des Prud'hommes.

A la fin du contrat, l'employeur est tenu de délivrer un certificat de travail. Si l'apprenti n'est pas recruté par son employeur, il peut prétendre aux allocations de chômage.

Besoin d'aide ?

Le service académique de l'inspection de l'apprentissage peut vous aider en cas de difficultés liées à la formation professionnelle. Par ailleurs, vous pouvez contacter l'inspection du travail en cas de difficultés liées à l'application du contrat.



Si vous êtes déjà salarié en CDI

Vous souhaitez suivre une formation en apprentissage dans l'entreprise qui vous emploie, c'est possible avec l'accord de votre employeur bien sûr ! Votre CDI sera alors suspendu pendant la durée de votre contrat d'apprentissage et repris à la fin de votre formation.

Une fois le contrat signé, vous devenez salarié à part entière :

- ⇒ vous profitez des mêmes avantages que l'ensemble du personnel,
- ⇒ vous bénéficiez de la couverture sociale des accidents du travail et des maladies professionnelles en CFA et en entreprise,
- ⇒ vous cotisez pour la retraite,
- ⇒ vous êtes soumis à la durée légale du travail et à l'horaire collectif applicable dans l'entreprise (les horaires ne doivent pas dépasser 8 heures de travail par jour pour les apprentis de moins de 18 ans),
- ⇒ vous ne bénéficiez plus des vacances scolaires mais des congés payés de l'entreprise.



En dehors du contrat d'apprentissage, il existe d'autres possibilités de contrat en alternance :

Le contrat de professionnalisation pour les jeunes de 16 à 25 ans et les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus qui souhaitent compléter leur formation initiale et retrouver un emploi. Le contrat de professionnalisation est un CDD de 6 mois minimum à 24 mois maximum ou un CDI au cours duquel le salarié suit une formation.

Le Parcours d'Accès aux Carrières de la Fonction Publique Territoriale, Hospitalière et d'Etat permet à des jeunes de 16 à 25 ans sans qualification d'intégrer la Fonction Publique. Il associe une formation en alternance pendant un ou deux ans et un emploi. Il permet d'acquérir une qualification et un poste de fonctionnaire titulaire à la fin du contrat. Plus d'infos au CRIJ Corse, le réseau Information Jeunesse ou la Mission Locale ou PAIO (Adresses utiles page 40).

Le Parcours Animation Sport permet aux 16/30 ans, intéressés par les métiers de l'animation ou du sport, de bénéficier de formations en alternance dans le cadre d'un contrat aidé (contrat avenir, contrat d'accompagnement dans l'emploi) conclu avec un employeur du secteur associatif ou public. Plus d'infos à la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports (Adresses utiles page 40).



électricien

**Apprenti-employeur :
gagnant-gagnant**

A quoi sert **un maître d'apprentissage** ?

Le maître d'apprentissage représente votre tuteur et va vous accompagner tout au long de votre formation dans l'entreprise. Sa mission consiste à aider l'apprenti à acquérir les compétences pour son métier et obtenir son diplôme.

Ses fonctions essentielles sont :

- ⇒ accueillir et intégrer l'apprenti dans l'entreprise,
- ⇒ organiser son parcours, lui transmettre ses compétences,
- ⇒ gérer la relation entre l'apprenti, l'organisme de formation et l'entreprise,
- ⇒ suivre et évaluer l'apprentissage.

Qui peut devenir maître d'apprentissage ?

- ⇒ Le maître d'apprentissage peut être le chef d'entreprise ou un salarié,
- ⇒ Il doit présenter des garanties de moralité et de compétences à la fois professionnelles et pédagogiques,
- ⇒ Il doit être titulaire d'un diplôme

Une équipe tutorale

La fonction de maître d'apprentissage peut être partagée entre plusieurs salariés constituant une « équipe tutorale » au sein de laquelle sera désigné un maître d'apprentissage référent qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec le CFA.

Bien choisir

Sa liaison avec le centre de formation est déterminante pour la qualité de la formation et l'obtention du diplôme préparé.

Les formations en apprentissage

L'offre de formation en apprentissage est évolutive. Si vous avez une idée, un projet ou un contact avec un employeur intéressé par l'apprentissage, n'hésitez pas à vous renseigner auprès des différents centres de formation sur les possibilités qui vous sont offertes.

ou un titre au moins égal à celui préparé par l'apprenti et posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans, en relation avec la qualification visée. Sans justificatif de diplôme, une expérience professionnelle de 5 ans est exigée.

- ⇒ Chaque maître d'apprentissage peut former deux apprentis ou deux élèves de classe préparatoire et un autre apprenti dont le contrat est prolongé pour cause d'échec à l'examen,
- ⇒ Des formations peuvent lui être proposées par les centres de formation.



esthéticienne

Quelques informations
utiles pour convaincre
l'employeur

L'entreprise ou l'employeur qui embauche
un apprenti bénéficie de plusieurs
avantages fiscaux et sociaux :

Exonération de charges sociales en fonction de la taille de l'entreprise et de la date de signature du contrat d'apprentissage,

Aide à l'embauche d'environ 915€, pour les entreprises de moins de 21 salariés, pour tout jeune préparant un diplôme de niveau V (CAP, BEP) ou IV (Bac) et ne possédant pas de diplôme supérieur à un niveau V,

indemnité de soutien à l'effort de formation de 1525 € pour un jeune de moins de 18 ans et de 1830 € pour un jeune de 18 ans et plus (le versement est soumis à l'assiduité du jeune en formation),

Crédit d'impôts égal à 1600€ par apprenti et 2200€ par jeune bénéficiant d'un accompagnement renforcé ou d'un jeune ayant le statut de travailleur handicapé,

Exonération de la taxe d'apprentissage, pour les entreprises dont la masse salariale est inférieure à 6 fois le SMIC annuel.

Temps de travail

Le temps passé en CFA est considéré comme un temps de travail à part entière. Il est donc rémunéré et ouvre l'accès aux mêmes droits que les heures en entreprise. De même, toute absence nécessite un arrêt de travail.

Un congé spécial

Vous avez droit à un congé spécial de 5 jours pour préparer votre examen final.

S'inscrire en CFA

Généralement, l'employeur inscrit son apprenti au plus près de son entreprise ou du domicile du jeune et en fonction du diplôme visé. La formation est gratuite pour l'apprenti. Elle est financée, par les entreprises qui paient la taxe d'apprentissage et par la Collectivité Territoriale de Corse. Des financements complémentaires peuvent être apportés par l'Union européenne et l'Etat.

Les obligations du CFA sont :

- ⇒ établir votre plan de formation en lien avec les activités de l'entreprise,
- ⇒ vous dispenser une formation qui complète celle reçue en entreprise,
- ⇒ organiser les rencontres avec votre maître d'apprentissage,
- ⇒ mettre en place des outils de liaison entre le CFA et l'entreprise,
- ⇒ effectuer des visites dans l'entreprise,
- ⇒ rendre compte de votre assiduité aux différents interlocuteurs,
- ⇒ vous faire bénéficier d'un positionnement à votre entrée en apprentissage et vous proposer un parcours spécifique qui tienne compte de vos compétences.



Les Centres de Formation en région Corse

Le CFA de Corse-du-Sud

Le CFA de Corse-du-Sud propose des formations dans les métiers de bouche, de l'automobile, de l'hygiène et de la santé, de la vente et du tertiaire, du bâtiment. Ces formations se déclinent du CAP au BTS.

Le CFA de Haute-Corse

Le CFA de Haute-Corse propose des formations dans différents secteurs d'activités : métiers du bâtiment, du tertiaire et des soins à la personne, de bouche et de l'alimentation, des travaux publics et de l'automobile. Ces formations se déclinent du CAP au Bac Professionnel.

Le CFAA de Corse-du-Sud

Le CFAA de Corse-du-Sud propose des formations

dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de l'aquaculture, de l'horticulture, du maraîchage, de l'agrotourisme, de la commercialisation de produits fermiers, de la forêt, des jardins et des espaces verts, de la protection de l'environnement, des activités hippiques, des services en milieu rural, des soins aux animaux, du CAP au BPA et BPREA.

Le CFAA de Haute-Corse

Le CFAA de Haute-Corse propose des formations dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de l'aquaculture, de l'apiculture, de l'horticulture, du maraîchage, de l'agrotourisme, de la commercialisation de produits fermiers, de la forêt, des jardins

et des espaces verts, de la protection de l'environnement, des activités hippiques, des services en milieu rural, des soins aux animaux, du CAP au BPA et BPREA.

Le CFA de l'Académie de Corse

Le CFA de l'Académie de Corse, créé à la rentrée 2006, propose plusieurs sections d'apprentissage dans des secteurs très variés, du CAP au BTS en passant par des diplômes d'état spécialisés. Il gère également le dispositif « d'apprentissage junior ».

L'Institut Universitaire de Technologie de Corse

L'IUT de Corse, situé à Corte, propose depuis 2001, des formations DUT et licences professionnelles en apprentissage dans de

nombreux domaines comme la gestion et la création d'entreprise, le multimédia, l'audiovisuel, le commerce, la communication, le génie civil ou encore le management des énergies renouvelables.

L'Institut Méditerranéen de Formation

L'IMF de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Bastia propose par la voie de l'apprentissage des formations de Post Bac à Bac +5 dans les domaines du management, de la gestion et du commerce.

Liste des formations préparées en région Corse

Agriculture

Intitulé de la formation	Niveau	Diplôme
Entretien de l'espace rural	V	CAPA
Production agricole - Utilisation des matériels - Production animale	V	CAPA
Productions horticoles florales et légumières	V	CAPA
Productions horticoles pépinières	V	CAPA
Services en milieu rural	V	CAPA
Soigneur d'équidés	V	CAPA
Travaux paysagers	V	CAPA
Responsable d'exploitation agricole	IV	BPA
Responsable d'exploitation agricole (apiculture)	IV	BPA
Chef exploitation OHQ polyculture élevage	IV	BPA
Polyculture élevage	IV	BPA
Activités équestres	IV	BPJEPS

Alimentation

Alimentation option boucher	V	BEP
Alimentation option boulangerie	V	BEP
Alimentation option cuisine	V	BEP
Alimentation option pâtisserie	V	BEP
Métiers de l'alimentation	V	BEP
Boucher	V	CAP
Boulangier	V	CAP
Charcutier traiteur	V	CAP
Chocolatier confiseur	V	CAP
Cuisine	V	CAP
Pâtissier glacier chocolatier	V	CAP
Boulangerie spécialisée	V	MC
Pâtissier, glacier, chocolatier	V	MC
Cuisine	IV	BP

Artisanat - Divers

Charpentier bois	V	CAP
Cordonnier réparateur	V	CAP
Ebeniste	V	CAP
Ferronnier	V	CAP
Photographe	V	CAP
Staffeur ornementiste	V	CAP
Metiers de la mode et industries	IV	Bac Pro

Automobile - Réparation mécanique

Carrosserie	V	BEP
Maintenance de véhicules	V	BEP
Carrosserie réparation	V	CAP
Equipemens électriques et électroniques de l'auto	V	CAP
Maintenance de matériels : tracteurs et machines agricoles	V	CAP
Maintenance de matériels : option matériels parcs et jardins	V	CAP
Maintenance des véhicules auto : option véhicules particuliers	V	CAP
Maintenance des véhicules auto : option motocycles	V	CAP
Maintenance des véhicules auto : option véhicules industriels	V	CAP
Mécanicien d'engins de chantiers de travaux publics	V	CAP
Mécanicien en maintenance : option C bateau	V	CAP
Peintre en carrosserie	V	CAP
Maintenance des moteurs diesel	V	MC
Réparateur équipement diesel	V	MC
Carrosserie option réparation	IV	Bac Pro
Maintenance des véhicules auto : option véhicules particuliers	IV	Bac Pro
Carrosserie	IV	BP
Réparateur auto	IV	BP

Bâtiment

Bois et matériaux associés	V	BEP
Finition	V	BEP
Techniques du froid et du conditionnement d'air	V	BEP
Techniques du gros œuvre du bâtiment	V	BEP
Techniques Installations Sanitaires Thermiques	V	BEP
Carreleur mosaïste	V	CAP
Conduite engins de travaux publics	V	CAP
Constructeur de route	V	CAP
Constructeur d'ouvrage du bâtiment alu verre mat synthétique	V	CAP
Couvreur	V	CAP
Froid climatisation	V	CAP
Installateur sanitaire	V	CAP
Installateur thermique	V	CAP
Maçon	V	CAP
Menuisier fabricant de menuiserie mobil et agencement	V	CAP
Menuisier installateur	V	CAP
Peintre applicateur de revêtement	V	CAP
Plâtrier plaquiste	V	CAP
Tailleur de pierre	V	CAP
Peinture décoration plaquiste	V	MC
Bâtiment etudes de prix	IV	Bac Pro
Réalisation d'ouvrages	IV	Bac Pro
Construction et maçonnerie	IV	BP
Equipements sanitaires	IV	BP
Café brasserie	IV	BP
Monteur en installation génie climatique	IV	BP
Plombier	IV	BP
Génie civil et construction création	II	Licence Pro

Coiffure - Soins personnels - Santé

Coiffure	V	CAP
Esthétique cosmétique	V	CAP
Petite enfance	V	CAP
Prothésiste dentaire	V	CAP
Aide à domicile	V	MC
Coiffure	V	MC
Coiffure mixte	IV	BP
Coiffure option coloriste permanentiste	IV	BP
Coiffure option styliste visagiste	IV	BP
Esthétique	IV	BP
Préparateur en pharmacie	IV	BP

Commerce - Distribution

Vente action marchande	V	BP
Employé de commerce multiservice	V	CAP
Employé de vente option A produits alimentaires	V	CAP
Employé de vente option B produits équipés courants	V	CAP
Employé de vente spécialisée opt C service	V	CAP
Fleuriste	V	CAP
Vendeur magasinier	V	CAP
Commerce	IV	Bac Pro
Diplôme de technicien de forces de ventes	IV	Titre homologué
Management des unités commerciales	III	BTS
Négociation client	II	BTS
Techniques de Commercialisation	III	DUT
Bachelor in business and marketing	III	Titre homologué
Commerce : gestion et valorisation des produits alimentaires	II	Licence Pro

Electricité - Electronique

Electrotechnique	V	BEP
Installateur conseil en équipement électroménager	V	BEP
Métiers de l'électronique	V	BEP
Installations en équipements électriques	V	CAP
Prépa ouvrages électriques	V	CAP
Installations et équipements de sécurité	V	MC
Electrotechnique énergie	IV	Bac Pro
Installations et équipements électriques	IV	BP

Hôtellerie - Restauration - Tourisme

Métiers de la restauration et hôtellerie	V	BEP
Métiers de la restauration option cuisine	V	BEP
Métiers de la restauration option restaurant	V	BEP
Agent polyvalent de restauration	V	CAP
Café brasserie	V	CAP
Hôtellerie	V	CAP
Restaurant	V	CAP
Service café brasserie	V	CAP
Employé barman	V	MC
Restauration	IV	Bac Pro
Restaurant	IV	BP
Animation et gestion touristique locale	III	BTS
Ventes et production touristique	III	BTS

Hygiène - Environnement

Métiers de l'hygiène, de la propreté et de l'environnement	V	BEP
Entretien de batiment de collectivité	V	CAP
Maintenance et hygiène des locaux	V	CAP

Informatique - TIC

Maintenance bureautique	V	CAP
Services et réseaux de communication	III	DUT
Multimédia	II	Licence Pro

Sport - Animation - Culture

Opérateur project audiovisuel	V	CAP
Installateur conseil en audiovisuel	V	MC
Educateur sportif 1er degré	IV	BREV

Tertiaire - Bureau

Métiers de la comptabilité	V	BEP
Métiers du secrétariat	V	BEP
Comptabilité	IV	Bac Pro
Secrétariat	IV	Bac Pro
Bureautique	IV	BP
Assistant de gestion PME/ PMI	III	BTS
Banque	III	BTS
Gestion des entreprises et des administrations	III	DUT
Management des organisations : entrepreneuriat	II	Licence Pro
Sciences du management	I	Master

Transport

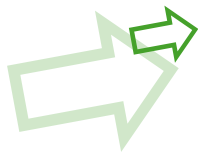
Agent d'entreposage et messagerie	V	CAP
Tri acheminement et distribution courrier	V	CAP

La liste des formations n'est pas exhaustive, d'autres spécialités peu représentées au niveau régional, peuvent être préparées dans le cadre d'une section «Métiers divers». Se renseigner auprès des Centres de Formation.

La Collectivité Territoriale aide l'apprentissage



ébeniste



La CTC agit à différents niveaux

L'apprentissage est en Corse une priorité de la politique de formation et constitue un axe essentiel du Plan Régional pour le Développement de la Formation. L'apprentissage a d'ailleurs donné lieu à un cahier spécifique lors de son élaboration.

Pour les apprentis

- ⇒ Elle verse des aides au transport, à l'hébergement et à la restauration. Ces forfaits sont attribués par le CFA.
- ⇒ Elle favorise l'accès à la culture par la mise à disposition d'un chéquier « Chèque Cultura » gratuit pour les apprentis.

Dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens

- ⇒ Elle accorde aux apprentis en 1^{ère} année d'un diplôme de niveau I à V une aide pour l'acquisition de leur équipement professionnel. L'aide varie de 20€ à 150€ en fonction de la formation suivie.
- ⇒ Elle finance un « accompagnement santé social » pour les apprentis de première année de niveau V.

⇒ Elle agit contre les problèmes de transports et d'hébergement des jeunes en proposant des locations de mobylettes, des aides à l'obtention du permis, des aides pour le logement.

Pour le fonctionnement des formations

- ⇒ Elle finance la formation par apprentissage. Elle participe au fonctionnement et à l'équipement des centres de formation.
- ⇒ Elle conventionne les organismes de formation et décide des ouvertures, des ajustements et des fermetures de section.
- ⇒ Elle finance la formation par apprentissage. Elle participe au fonctionnement et à l'équipement des centres de formation.
- ⇒ Elle met en place des parcours de pré-apprentissage destinés à des personnes ne disposant pas de pré-requis minimum pour l'entrée directe en apprentissage.

Dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens signé avec l'Etat

- ⇒ Elle soutient des actions visant à améliorer la qualité des formations.
- ⇒ Elle concourt à la territorialisation des formations.
- ⇒ Elle accompagne les actions d'information et de promotion de l'apprentissage.
- ⇒ Elle facilite la mise en œuvre d'un accès aménagé à l'apprentissage pour les travailleurs handicapés.

Pour les **employeurs**

- ⇒ Elle développe une politique de formation et d'information des maîtres d'apprentissage.
- ⇒ Elle verse des indemnités aux employeurs d'apprentis (aide à l'embauche et soutien à l'effort de formation).



Adresses utiles

Pour s'informer

Centre Information Orientation (CIO) www.ac-corse.fr

Haute-Corse

Bastia 04 95 30 09 90

Corte 04 95 45 00 21

Ile-Rousse 04 95 60 04 10

Corse du Sud

Ajaccio 04 95 10 06 06

Porto-Vecchio 04 95 70 14 65

Sartene 04 95 77 10 73

Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) www.crij-corse.com

Haute-Corse

Bastia 04 95 32 12 13

PIJ Borgo 04 95 30 00 00

BIJ Corte 04 95 46 80 35

PIJ Fium'orbu 04 95 56 10 89

PIJ Folelli 04 95 36 92 70

BIJ Furiani 04 95 32 13 05

PIJ Luri 04 95 35 06 44

PIJ Vivario 04 95 47 25 83

PIJ Vescovato 04 95 36 44 56

Corse du Sud

Ajaccio 04 95 22 68 42

PIJ Ajaccio 04 95 50 13 44

PIJ Mezzavia 04 95 22 17 97

PIJ Peri 04 95 53 72 00

PIJ Porto-Vecchio 04 95 71 00 61

PIJ Vico Sagone 04 95 26 60 58

Missions Locales

www.missions-locales-corse.org

Haute-Corse

Bastia 04 95 30 11 41

Calvi 04 95 65 44 01

Corte 04 95 46 80 37

Lucciana 04 95 38 31 30

Ghisonaccia 04 95 56 19 04

Corse du Sud

Ajaccio 04 95 20 92 38

Porto-Vecchio 04 95 70 34 90

Propriano 04 95 74 02 94

Sartene 04 95 77 14 84

ANPE

www.anpe.fr

Haute-Corse

Bastia 04 95 30 10 10

Corte 04 95 45 21 70

Ile-Rousse 04 95 60 22 66

Ghisonaccia 04 95 56 25 30

Corse du Sud

Ajaccio 04 95 23 74 00

Porto-Vecchio 04 95 70 21 65

Propriano 04 95 76 22 18

Service universitaire d'accueil, d'Information et d'Orientation (SIO)

Université de Corse

04 95 45 00 21

sio@univ-corse.fr

Chambres des métiers

Haute-Corse
3 rue Marcel Paul
20200 BASTIA
04 95 32 83 00
www.cmahc.fr

Corse du Sud
Chem Sposata
20090 AJACCIO
04 95 23 53 00
www.cm-ajaccio.fr

Chambres de Commerce et d'Industrie

Haute-Corse
Hôtel Consulaire Nouveau Port
20293 BASTIA Cedex
04 95 54 44 44
www.ccihc.fr

Corse du Sud
Hôtel Consulaire Quai l'Herminier
BP 253 - 20 180 AJACCIO Cedex 1
04 95 51 55 55
www.corse-du-sud.cci.fr

Chambres de l'agriculture

Haute-Corse
Maison de l'Agriculture
15, av. Jean Zuccarelli BP 215
20293 BASTIA Cedex
04 95 32 84 40
cda2b@wanadoo.fr

Corse du Sud

Maison de l'agriculture
19, avenue Noël Franchini Boîte
Postale 913
20700 AJACCIO Cedex 9
04 95 29 26 00
accueil@corse-du-sud.chambagri.fr

Collectivité Territoriale de Corse

www.corse.fr

Service Formation professionnelle
et Apprentissage
04 95 51 63 97

Pour se former

CFA

Haute-Corse
Lotissement Arbuceta Lot N°13
20620 Biguglia
04 95 59 20 30
www.cfa2b.fr

Corse du Sud
La Sposata Quartier Bacciocchi
20090 AJACCIO
04 95 23 53 14
www.cfm-ajaccio.fr

CFA Agricole

Haute-Corse
Lycée agricole de Borgo
«Aghja Rossa»
20290 BORGIO
04 95 30 02 31/30
cfa.borgio@educagri.fr

Corse du Sud
Lycée agricole de Sartène
route de Levie
20100 SARTENE
04 95 77 06 42
cfa.sartene@educagri.fr

Institut Universitaire de Technologie (IUT)

Av Jean Nicoli 20250 CORTE
04 95 46 17 31
www.iut.univ-corse.fr

CCI de Bastia – Institut Méditerranéen de Formation

Lieu dit strada vecchia
20290 Valrose
04 95 30 00 00
www.egc-mediterranee.com

CFA ACOR

40, avenue Noël Franchini
20090 AJACCIO
04 95 10 69 64
cfa.acor@ac-corse.fr

Pour des questions en cours d'apprentissage sur la formation

Inspection de l'apprentissage

Rectorat de L'Académie de la Corse
SAIA (Service Académique de l'Inspection de l'Apprentissage)
04 95 10 69 56

Inspection de l'apprentissage agricole

Direction Régionale Agriculture Forêt
SRFD (Service Régional Formation Développement)
Immeuble Le Solferino
8 Cours napoléon BP309
20176 Ajaccio
04 91 23 08 64

Sur le contrat de travail

Directions Départementales du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP)

Haute-Corse
Forum du Fango 8 av Jean Zuccarelli 20200 BASTIA
Standard 04 95 32 98 50
Secrétariat Inspection du travail
04 95 32 98 65

Corse du Sud
2 chem Loretto 20000 AJACCIO
Standard 04 95 23 90 00
Secrétariat Inspection du travail
04 95 23 90 42



Collectivité
Territoriale
de Corse



Préfecture
de Corse



www.corse.fr
rubrique «Apprentissage»

Le site de la Collectivité Territoriale de Corse